

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CRSA BRETAGNE

2018



 Bretagne
Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
Organisme créé par la loi n°2004-810 du 21 juillet 2004

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA CRSA	3
DATES CLÉS ET CHIFFRES CLÉS EN 2018	4
TRAVAUX DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES	6
LA CSOS	6
LA CSDU	7
LA CSP	9
LA CSMS	10
AVIS DE LA CRSA	12
PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ	12
ZONAGES	12
CONCERTATION SUR LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ	13
DÉBATS PUBLICS, COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES	14
GROUPES DE TRAVAIL	16
LIENS AVEC LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ	19

ÉDITO

BERNARD GAILLARD
Président de la CRSA Bretagne



L'année 2018 a été une année charnière importante. Et ce pour au moins deux raisons : celle de l'approbation du Projet Régional de Santé et celle du changement de deux présidences de commissions spécialisées : la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) et la commission spécialisée prévention (CSP). Deux femmes élues pour succéder à deux hommes. Ainsi la parité femmes/hommes se renforce au niveau de la Commission Permanente.

Pour ce qui est de l'élaboration du Projet Régional de Santé, la CRSA a été très présente dans une approche constructive et de vigilance citoyenne. Déjà en 2016, la CRSA s'était mobilisée sur l'évaluation du premier Projet Régional de Santé. Tâche difficile mais qui a permis de faire collectivement le point sur les réussites et les ajustements nécessaires. La phase d'élaboration du second Projet Régional de Santé s'est appuyée sur ces éléments d'évaluation. Elle s'est aussi structurée par des travaux internes à la CRSA, dont des travaux en ateliers participatifs, aboutissant à la proposition adoptée en plénière du 31 janvier 2018. La CRSA attache une grande importance aux échanges réguliers avec les Conseils Territoriaux de Santé. Si le Projet Régional de Santé est bien un écrit de l'ARS, la CRSA a poursuivi son travail de réflexion et de propositions vers l'ARS pour aboutir à ce document final proposé en juin 2018, puis signé par le Directeur Général de l'ARS. Si la place de la CRSA en tant qu'organisme consultatif a été forte, c'est grâce à l'engagement de chacun de ses membres. Nous pouvons penser collectivement que la CRSA a permis d'améliorer ce Projet Régional de Santé pour répondre au mieux aux besoins de santé des bretons. Mais notre travail ne s'arrête pas là car nous devons être vigilants à la bonne réalisation de ce Projet Régional de Santé. Nous devons suivre les dispositifs mis en place, évaluer la qualité des prises en charge et accompagnements, nous engager dans l'évaluation qualitative des évolutions du système de santé en Bretagne. C'est une exigence que peut porter un organisme comme le nôtre. Les travaux sur l'évaluation sont engagés, et l'ARS est venue devant la CRSA présenter les avancées de la démarche évaluative.

La CRSA est aussi très attentive à l'ensemble des questions citoyennes et professionnelles qui traversent notre société. Elle n'est pas dans une bulle coupée de la société mais traversée par des questions éthiques, sociétales et démocratiques parce que ses membres sont des acteurs de terrain

confrontés aux réussites et difficultés du quotidien dans les établissements et services, dans les territoires dont certains sont plus désertés que d'autres, dans le quotidien de vie des usagers et de leurs aidants, dans le quotidien des démarches administratives, des délais... Les réflexions de la CRSA s'appuient également sur les travaux des associations, mouvements, fédérations, URPS, groupements régionaux qui apportent leurs expertises. Dans des débats qui ne concernent pas uniquement notre région, la CRSA n'a cessé de formuler des analyses et des préconisations pour les ministères : sur la Stratégie Nationale de Santé, sur les simplifications administratives, sur la transformation du système de santé avec une réunion à Rennes pilotée par le ministère sur le numérique et les innovations, sur l'urgence d'une politique de santé et de solidarité envers les personnes âgées, sur une contribution dans le cadre de la concertation nationale grand âge et autonomie, et plus récemment sur le projet de loi santé 2019. La CRSA s'investit fortement pour faire évoluer notre système de santé pour qu'il soit mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui.

La CRSA Bretagne a eu des réunions de travail à Rennes et Vannes avec l'ANAP sur la réalisation d'un référentiel d'indicateurs autour des parcours en santé des personnes. Ces réunions ont été conjointes avec des représentants des Conseils Territoriaux de Santé de Lorient-Quimperlé et Brocéliande-Atlantique. L'enjeu du parcours est important pour l'utilisateur et les professionnels.

Une question forte nous est aussi posée, celle de la démocratie. Et ce fortement en lien avec les convulsions sociales que notre pays connaît depuis novembre dernier. Nous étions anticipateurs par tous nos travaux, et plus particulièrement ceux du colloque universitaire que nous avons tenu à Rennes le 16 novembre 2018. L'intitulé était « Les institutions consultatives en santé : une médiation démocratique ». Si ce colloque a été une belle réussite, les responsables politiques et administratifs devraient en tirer l'essence car ces lieux d'échange, d'écoute, d'élaboration que sont les CRSA et Conseils Territoriaux de Santé sont ou doivent devenir les piliers d'une démocratie en santé renouvelée mettant véritablement l'humain au centre des organisations. Encore faut-il le vouloir. C'est l'un des enseignements de l'enquête réalisée en 2019 auprès de nos membres : une forte demande d'exercice de la démocratie en santé. Avec des moyens à amplifier et spécifiquement dédiés à la hauteur des enjeux, la CRSA a un rôle plus important à jouer dans le débat public, avec l'ensemble des publics, et pour l'ensemble des enjeux de santé.

DATES CLÉS 2018

20 février



**Séance plénière de la CRSA,
à Billiers**

- Présentation du plan d'égal accès aux soins, des PTA et CPTS
- Politiques envers les personnes âgées
- Travaux en ateliers sur le Projet Régional de Santé
- Projet de structuration et coordination des acteurs engagés sur le territoire de Quimper (Union hospitalière de Cornouaille, Médecins libéraux)



Assemblée plénière de la CRSA au Centre de Postcure et Réadaptation à Billiers

29 mai



**Séance plénière de la CRSA,
à Roscoff**

- Avis sur le Projet Régional de Santé
- Avis sur le zonage médecins
- Présentation du rapport sur le respect des Droits des Usagers
- Présentation du rapport d'activité de la CRSA Bretagne 2017
- Rapport d'activité de l'ARS Bretagne 2017
- Concertation sur la stratégie de transformation du système de santé
- Communication des Conseils Territoriaux de Santé



Assemblée plénière de la CRSA au Centre de Perharidy à Roscoff



20 novembre

Séance plénière de la CRSA,
à Saint-Jouan-des-Guérets

- Présentation des travaux de l'IRAPS sur la pertinence des soins
- Avis sur le zonage masseurs-kinésithérapeutes
- Présentation de la stratégie de transformation du système de santé
- Point sur l'évaluation du PRS 2018-2022 de Santé en Bretagne
- Présentation des PTA en Bretagne
- Communication des Conseils Territoriaux de Santé



Assemblée plénière de la CRSA à la salle socio-culturelle de la mairie de Saint-Jouan-des-Guérets

28 825 € DÉPENSES RÉALISÉES EN 2018

DONT

16 047 € FRAIS DE DÉPLACEMENTS

5 098 € FRAIS DE RÉCEPTION REPAS PLÉNIÈRES

5 330 € FRAIS DE PUBLICATION

2 350 € LOCATION DE SALLES

3 COMMISSIONS
PERMANENTES

3 SÉANCES
PLÉNIÈRES

6 DÉBATS
PUBLICS,
COLLOQUES
ET JOURNÉES
D'ÉTUDES

CHIFFRES
CLÉS
2018

TRAVAUX DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES



LA CSOS

Présidente **Dr Anne LE GAGNE**
Vice-président **Dr Nikan MOHTADI**

En 2018, la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins a travaillé dans une vraie dynamique de démocratie en santé régionale et décentralisée.

La commission a connu un changement simultané de présidence et de vice-présidence avec le départ des Drs BURONFOSSE et FEGER, et l'élection des Drs LE GAGNE (présidente) et MOHTADI (vice-président).

La CSOS a contribué aux avis de la CRSA sur le Programme Régional de Santé et la révision du zonage médecins et masseurs kinésithérapeutes libéraux.

Elle a été un lieu de présentations et débats sur le plan d'égal accès aux soins, sur le volet numérique de la stratégie de transformation du système de santé et sur la mise en place d'une politique d'accompagnement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Soucieuse de la qualité, de la sécurité et de l'équité dans l'accès aux soins, les avis rendus tout au long de l'année 2018 l'ont été après des instructions de dossiers étayées et l'audition des différentes parties avec l'éclairage d'experts indépendants.

Certains avis n'ont pas été faciles à rendre mais ils l'ont été en responsabilité et en concertation, au plus près des territoires, en lien avec la gradation des soins retenue dans la stratégie de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 ».

La CSOS a été informée du lancement d'un appel à candidature sur le déploiement d'un système d'information partagé des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) ainsi que des calendriers relatifs aux différents zonages de professionnels libéraux qui se mettaient en place ou se trouvaient rénovés.

Elle s'est vue proposer une révision de la politique d'accompagnement des MSP et de nouvelles modalités de validation des projets.

La commission a été consultée sur l'accompagnement financier à l'élaboration ou à la mise en œuvre de 17 projets de santé pluri-professionnels ainsi que sur la révision du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires.

Elle s'est vue présenter les évolutions du régime des autorisations (simplification).

Elle a été consultée sur des demandes d'autorisations (34 dossiers) de soins de suite et de réadaptation, de médecine, de psychiatrie de traitement de l'insuffisance rénale chronique, d'aide médicale à la procréation, de renouvellement d'activité de gynéco-obstétrique, de transferts juridiques et géographiques ainsi que sur de nouvelles implantations d'équipements lourds rendues possibles par le PRS 2.

Par ailleurs, la CSOS a pris l'initiative et a animé à trois reprises au cours de l'année un groupe de réflexion sur les urgences hospitalières au regard des tensions remontées par l'ensemble des territoires bretons. La diversité et la complémentarité des membres du groupe ont permis de proposer à l'ARS des dispositions plus globales afin d'améliorer ensemble le parcours de santé.

En conclusion, merci à tous les membres de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins pour les travaux menés qui démontrent une vraie et indispensable dynamique de la démocratie en santé régionale.



Au cours de l'année 2018, la Commission Spécialisée des Droits des Usagers de la CRSA a poursuivi ses actions sur les deux grands domaines qui lui sont échus, à savoir :

- les travaux sur le rapport annuel sur les droits des usagers,
- les travaux pour le label droits des usagers.

Cette année a vu le renouvellement de certains collèges (Conseil Régional, CDCA et autres) de sorte que de nouveaux membres sont venus intégrer la CSDU.

La CSDU a aussi pris le parti d'inviter d'anciens membres qui avaient contribué à la richesse des travaux comme Anne-Marie BRIAND, suppléante à la CRSA d'un titulaire n'étant pas membre de la CSDU. La commission a fait le choix de l'inviter de façon systématique compte tenu de ses engagements associatifs sur les droits des usagers. La commission a fait de même avec Henri LEMOINE qui représentait anciennement à la CRSA et à la CSDU les personnes âgées. Il est aussi invité aux travaux de la commission.

Ces modalités sont rendues possibles du fait que cette commission est composée seulement de 12 membres.

Le rapport annuel sur les droits des usagers (rapport 2017 avec données de 2016)

Ce rapport a été, cette année, établi avec une collecte des données par les services de l'Agence. Les observations et commentaires ainsi que les propositions ont été formulés par la CSDU / CRSA. Afin de mieux finaliser ces propositions, une concertation avec les CTS et les différents membres de la CRSA a été lancée.

Le rapport a ainsi pu être finalisé et présenté lors de la CRSA du mois de mai, présentation effectuée par le vice-président de la commission, en l'absence du président retenu par d'autres réunions de son mouvement associatif (Congrès à Lille).



Toutefois, il est à noter que ce rapport a certes été validé mais qu'en raison du plan de charge de la CRSA de mai avec le vote sur le PRS, la CRSA n'a guère pu prendre le temps d'en débattre complètement. Notre commission soulève depuis des années, dans ce rapport, qu'il serait pertinent que le cahier des charges imposé soit revu par la CNS. Cette révision est souvent annoncée mais toujours reportée, de sorte que les mêmes items se retrouvent chaque année sans grandes évolutions, d'autant que pour de nombreux items, les organismes censés apporter à la CRSA et à l'ARS les données ne répondent pas à ces requêtes.

De plus pour les droits des usagers dans le secteur sanitaire, les rapports d'activité des établissements sont transmis chaque année par voie dématérialisée à l'ARS Bretagne. Cependant, afin d'alimenter les données du rapport des droits des usagers, la commission s'appuie sur une synthèse globale afin de faciliter l'analyse des données fournies par les 114 établissements. En revanche, cette synthèse ne permet pas de cibler les établissements pour chaque item.

Le label droits des usagers

Comme chaque année depuis 2012, le ministère souhaite que soient mis en avant des réalisations ou des projets sur les droits des usagers. L'appel à projets a donc à nouveau été lancé pour permettre de récompenser tant au niveau régional qu'au niveau national des projets ou des réalisations qui méritent d'être dupliqués et qui mettent en avant l'exercice des droits des usagers.

Comme tous les ans, après une relance, notre région a eu de nombreuses réponses.

Sur les 16 dossiers reçus :

• **2 projets ont été transmis au national** pour concourir à l'attribution du label national. La CSDU estimant que ces deux candidatures pouvaient obtenir le label national. Cela ne fut pas le cas, mais ils n'en ont pas moins démerité. Il s'agit des dossiers :

* **Centre d'Habitat Reizh-Par à Redon (35)**

Intitulé du projet : Mes droits

Descriptif du projet : permettre aux personnes en situation de handicap intellectuel de s'imprégner de leurs droits, pour favoriser leur place d'auteur, faire qu'elles puissent être en capacité de les revendiquer et de les faire connaître auprès des autres.

* **CHU Rennes (35)**

Intitulé du projet : Traelho

Descriptif du projet : le CHU de Rennes accueille toutes les personnes dont la santé le nécessite quelle que soit leur origine. Pour autant, les professionnels de santé et les patients peuvent être confrontés à des difficultés de communication dues à la langue du patient. Traelho, site de traduction construit par une IDE, vient à leur secours et les

aide dans les premiers instants de la prise en charge notamment aux urgences.

• **5 projets ont reçu un label régional** (en plus des 2 projets transmis au national pour concourir à l'attribution du label national) :

*** ESAT du Trégor à Lannion (22)**

Intitulé du projet : Droits des usagers : promotion et communication par les pairs

Descriptif du projet : ce projet a été proposé par les usagers de l'ESAT du Trégor dans le cadre du groupe de travail « Bientraitance et respect des droits » pour l'écriture du projet d'établissement. A plusieurs reprises, un motif d'insatisfaction a été identifié dans le cadre de l'accueil des stagiaires. En effet, ceux-ci, étant présents sur une période courte, ne bénéficient pas du même accueil et de la même information que les usagers, créant ainsi des tensions, notamment au regard du règlement de fonctionnement. Au cours des échanges et des recherches de solution, les usagers ont retenu la création d'un support vidéo, permettant de mettre en avant les sujets revenant de façon récurrente au sein du Conseil de la Vie Sociale (horaires, identification des membres du CVS, droits et obligations, ...). Ce support vidéo vise à co-construire une réponse adaptée. Il s'agit de mettre en œuvre une mesure d'amélioration identifiée et partagée par le Conseil de la Vie Sociale.

*** Fondation Bon Sauveur à Bégard (22)**

Intitulé du projet : Contribution des usagers et des citoyens au projet de la fondation

Descriptif du projet : élaboration du projet des usagers afin de mettre en exergue le projet de la Fondation 2017-2021. A cet effet, la parole des usagers, à travers les instances officielles (Commission des Usagers et Conseils de la Vie Sociale) a été recueillie et d'autre part, un forum citoyen a été créé et a élaboré des recommandations prioritaires intégrées dans le Projet des Usagers. Mise en place des modalités de suivi des recommandations par le forum citoyen et par les représentants des usagers de la Fondation (CDU, CVS) sur la durée du projet de la Fondation. Ce projet des usagers est rendu public (projet consultable sur le site internet de la Fondation Bon Sauveur). Tous les usagers sont concernés.

*** EHPAD Résidence Parc An Id à Pouldreuzic (29)**

Intitulé du projet : Paroles de résidents

Descriptif du projet : les actions envisagées sont la mise en place de séances d'expression destinées à tous les résidents. Elles auront lieu une fois par mois sur un thème prédéfini en lien avec les droits des usagers. Ces séances seront animées par deux agents. Quant au journal, il sera mensuel.

*** EPSM Etienne Gourmelen à Quimper (29)**

Intitulé du projet : Droit à l'information sur les traitements médicamenteux

Descriptif du projet : les usagers cibles sont les patients suivis en ambulatoire (HJ et CMP) et les patients sortant d'hospitalisation. Cet outil est destiné à être utilisé à l'échelle de l'établissement en petits groupes de patients (8 maximum) avec la présence minimum de 2 professionnels (soignant, pharmacien et préparateur en pharmacie). L'objectif est d'améliorer le droit des patients en matière d'accessibilité à une information sur son traitement ainsi que la qualité de l'information transmise au patient concernant son traitement médicamenteux et de développer les activités de pharmacie et d'éducation thérapeutique.

*** Fondation AUB Santé à Saint-Grégoire (35)**

Intitulé du projet : Favoriser l'échange et la communication patients-médecins

Descriptif du projet : la CDU a conçu un outil pour favoriser l'échange entre patients et professionnels de santé lors de la consultation médicale. Les représentants des usagers ont élaboré un flyer intitulé : « Je prépare la consultation avec mon médecin ». Des questions relatives à des sujets sensibles que le patient n'ose pas toujours aborder, telles que le traitement par dialyse, l'évolution de la pathologie et la vie avec la maladie, y sont intégrées. Un an après la diffusion du flyer, la CDU évalue les résultats de cette nouvelle organisation auprès des patients afin de mesurer si l'information donnée est plus complète, compréhensible et adaptée à leurs besoins et attentes. L'analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des patients permettra à la CDU et à la CME d'apporter si nécessaire des actions d'amélioration. En sus, une analyse des questionnaires annuels permettra de savoir si les actions entreprises au travers de ce projet ont permis d'améliorer l'information donnée et l'information reçue.

Autres sujets abordés par la CSDU

• **Contributions aux avis sur le PRS**

• **Prise de connaissance des résultats de l'enquête bientraitance en EPHAD**

La commission a pu, dans le cadre de ses travaux, prendre connaissance, en amont de sa restitution, de l'enquête bientraitance qui avait été menée par les services de l'ANESM en 2015 pour tous les EHPAD, dont ceux de Bretagne. Pour la région Bretagne, cela a conduit à la réalisation d'une brochure reprenant ces résultats.

• **Information et prise de connaissance des travaux sur les renouvellements des RU au sein des établissements de santé ainsi que des GHT**

La commission a souhaité pouvoir disposer des données relatives aux renouvellements opérés dans les diverses CDU des établissements hospitaliers. En effet, il semblait important pour la commission de veiller à ce que les représentants des usagers soient bien issus d'associations agréées au titre des dispositions de l'article L. 1114-1 du Code de la santé publique et qu'il y ait bien des renouvellements d'agrément au sein des diverses associations agréées. La commission n'a pas relevé d'anomalies.

Elle aurait toutefois aimé que les mises en place des CDU dans les GHT soient plus rapides. En effet, la commission regrette la rapidité qui a prévalu à cette mise en place des GHT et ce sans que les représentants des usagers n'aient leur mot à dire.

• **Travaux de concertation, coordination avec les représentants des usagers des CTS**

A l'initiative d'André LE TUTOUR, membre de la CSDU et président de CTS, il a été convenu et mis en place des premières rencontres permettant des concertations entre les RU des CTS et de la CSDU / CRSA. Ces travaux se poursuivront en 2019.



LA CSP

Présidente **Mme Sophie FRAIN**
Vice-président **M. Thierry PRESTEL**

L'année 2018 restera marquée par la décision de Philippe LE ROUX de démissionner de la Commission Spécialisée Prévention et de sa présidence à l'été. Philippe LE ROUX avait préalablement annoncé cette intention, liée à ses différents autres mandats, et ainsi permis à la commission de préparer la transition.

Des élections se sont déroulées en décembre 2018. Sophie FRAIN a été élue présidente et Thierry PRESTEL vice-président. Notre volonté est de travailler en binôme afin de donner un nouvel élan à la commission en impulsant des travaux thématiques. Nous voulons aussi être actifs au sein de la CRSA, avec les autres membres de la commission, afin de rappeler le rôle de la promotion de la santé, premier axe de la stratégie nationale de santé et du projet régional de santé. Il importe surtout de veiller à inclure la promotion de la santé et la prévention dans les différents plans, programmes ou actions de santé, pour tous les publics et dans tous les parcours.

Nous resterons vigilants à poursuivre les actions auprès des territoires, si chers à Philippe LE ROUX, et qui sont les fondations de notre région. Les membres de la Commission Spécialisée Prévention ont participé aux ateliers, organisés par la CRSA, qui ont permis de construire l'avis sur le Projet Régional de Santé. Les membres se sont répartis dans les

différentes thématiques afin que la promotion de la santé soit représentée au mieux dans l'ensemble du Projet Régional de Santé.

Au regard du bilan très positif de la journée régionale « Santé, bien-être : comment agir sur nos territoires ? », organisée en mars 2017 par la CRSA, sa Commission Spécialisée Prévention et l'ARS, il est décidé de proposer une nouvelle journée régionale dédiée à la promotion de la santé en 2019. Nous souhaitons que cette journée 2019 regroupe les acteurs venant de tout horizon, permette d'aborder les différents aspects des déterminants de santé et favorise la venue des élus. Un groupe de travail a été constitué, composé de membres de la commission, de l'ARS et de différents acteurs de la santé en Bretagne. Son fonctionnement est soutenu par le pôle ressources en promotion de la santé.

Notre volonté est de promouvoir les actions de promotion de la santé et de prévention qui vont permettre d'avoir le meilleur « capital santé » tout au long de la vie de chacun d'entre nous, quels que soient son origine sociale, son sexe, son milieu de vie.



LA CSMS

Président **M. Lionel BRUNEAU**
Vice-président **M. François HEISSAT**

La Commission Spécialisée Médico-Sociale est une instance, diversifiée et représentative, dont la mission principale est d'appuyer, d'orienter voire d'évaluer nos politiques publiques au profit de nos concitoyens en situation de handicap, en grande dépendance ou en situation d'aidants.

La CSMS s'est réunie à 4 reprises entre mars 2018 et mars 2019 (21 mars 2018, 26 juin 2018, 8 novembre 2018 et 6 mars 2019). Ce rapport d'activité est l'occasion de porter le focus sur des dossiers importants accompagnés par la CSMS en 2018.

Après une année 2017 labellisée « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT), les débats de la CSMS se sont inscrits dans un contexte visant à l'accélération de la transformation de l'offre médico-sociale existante pour les personnes en situation de handicap en vue notamment de :

- favoriser une vie en milieu ordinaire, par la mobilisation des dispositifs de droit commun tout en conservant l'accès aux dispositifs spécialisés lorsque c'est nécessaire,
- favoriser des dispositifs souples et modulaires pour mieux répondre à la diversité des besoins des personnes et de leurs aidants.

Le Conseil de la CNSA de juillet 2018 a d'ailleurs adopté un texte consacré au thème de la société inclusive où il souligne que : « Ce n'est pas uniquement l'offre sociale et médico-sociale qui doit poursuivre sa transformation. La création, l'adaptation et la modernisation de toutes les réponses adaptées aux attentes, aux besoins de chaque citoyen quelles que soient les conséquences de son avancée en âge, sa situation de handicap ou sa maladie, doivent effectivement permettre la transformation de l'offre globale d'un système, composée de réponses tant accessibles à tous qu'individualisées ».

• Avis sur le PRIAC 2018-2022 (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie)

Conformément à l'article D. 1432-40 du Code de la santé publique, la CSMS a émis son avis sur l'actualisation du PRIAC.

Au regard des listes d'attente et des besoins identifiés, le nombre de places et de dispositifs programmés pour les 5 prochaines années est nettement insuffisant et la commission s'interroge sur la possibilité d'atteindre les objectifs ambitieux déterminés par l'ARS Bretagne dans le PRIAC 2018-2022.

La transformation de l'offre et des modalités d'accompagnement tant en établissement qu'au domicile vont permettre sans création de places nouvelles de répondre en partie aux besoins en santé de la population bretonne. Mais encore !

Le débat sur les « besoins et attentes » reste ouvert tant il est difficile de s'appuyer sur des chiffres « objectifs ». Pour les organisations d'usagers, le nombre de personnes en attente d'une place en établissement tant pour le secteur du handicap que pour celui du grand-âge est largement au-delà des places créées.

Le déploiement de la plateforme numérique « Viatrajec-toire », lancée courant 2018, se finalisera en 2019.

« Viatrajec-toire » permettra d'assurer le suivi des notifications, des demandes et des admissions en faisant converger les informations émises par la MDPH, les ESMS et les usagers. Cet outil, que nous appelons tous de nos vœux depuis de nombreuses années, permettra vraisemblablement un diagnostic quantitatif.

En revanche, qu'en sera-t-il de la criticité ou la complexité des situations de vie ?



La commission est particulièrement attentive à ce que soit engagée rapidement une démarche concertée et coordonnée par territoire de proximité pour affiner l'évaluation des besoins de telle sorte que, par la suite, les moyens existants soient adaptés et complétés en conséquence (mise en place d'un observatoire régional des besoins PA / PH).

• **Appels à Manifestation d'Intérêt : un outil pour l'innovation**

La CSMS se félicite de la décision de l'ARS de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour faire émerger des projets transformant l'offre médico-sociale dans le secteur du handicap en vue de répondre aux objectifs fixés par le PRIAC.

Cette décision de l'ARS traduit la reconnaissance de la capacité d'initiative des acteurs agissant sur les territoires et nul doute que les projets présentés contribueront à développer de nouvelles modalités de coopération entre les acteurs au profit de la fluidité des parcours.

• **Projets Territoriaux de Santé Mentale : un levier de décloisonnement**

L'ouverture des travaux relatifs aux futurs Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) est un axe fort de ce décloisonnement. Les PTSM ambitionnent d'améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture en favorisant la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu de vie ordinaire (organisation d'offre ambulatoire dans les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, coordination et structuration de l'offre).

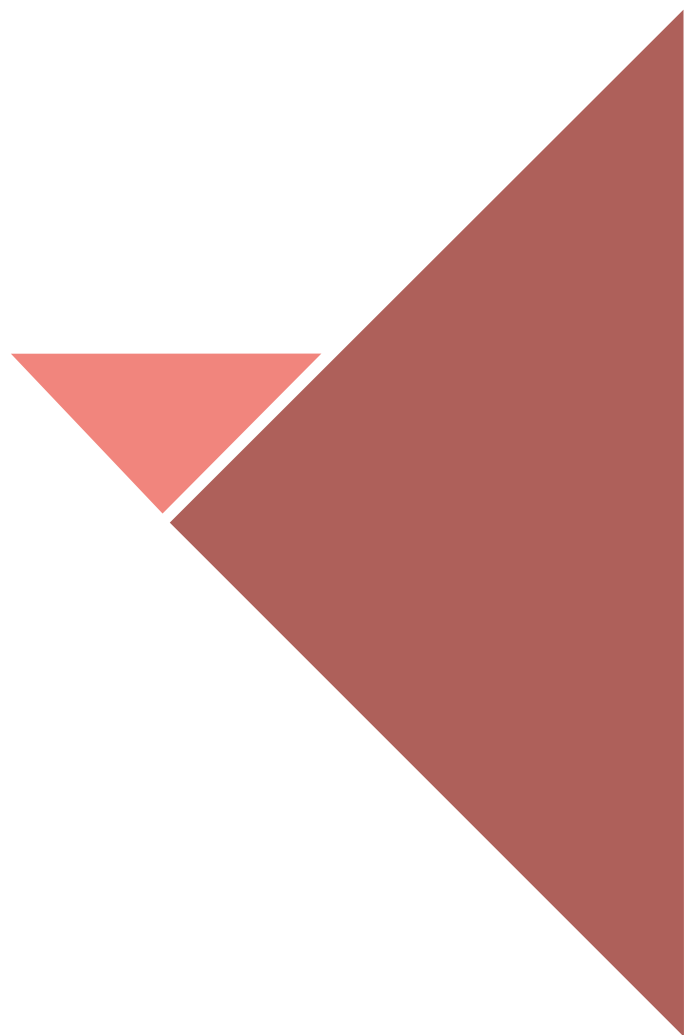
Le PTSM est élaboré à l'initiative des professionnels et des établissements et services concernés en collaboration avec les personnes concernées par les troubles psychiques. Face à cette responsabilité importante, la CSMS apprécie le soutien financier de l'ARS pour le recrutement des chargés de l'ingénierie de projet des PTSM (diagnostics de territoire, collaboration aux futurs contrats départementaux de santé mentale).

• **Accompagnement des aidants : sujet central**

La question des aidants est un sujet central du Projet Régional de Santé 2. Notons, en fin d'année, le lancement d'une prestation d'études et d'analyses de l'adéquation entre les besoins et attentes des proches aidants et les réponses actuellement proposées en Bretagne. L'étude est déjà une action en soit. L'objectif est de cerner des dominantes, des orientations dans le but de décliner des plans d'actions opérationnels par territoire.

La CSMS sera attentive à l'avancement de cette étude, mais surtout au futur déploiement des réponses possibles.

Sur l'ensemble de ces sujets, la commission restera en veille et tendra à être source de propositions en lien avec les différentes fédérations, unions et associations d'usagers siégeant en son sein.



AVIS DE LA CRSA

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 a été soumis pour avis à la CRSA lors de la séance du 29 mai 2018.

Avant le vote, le président de la CRSA a présenté succinctement le document adopté par la Commission Permanente de la CRSA lors de la réunion du 12 avril 2018. L'ARS a rappelé que l'avis de la CRSA porte sur les trois documents qui constituent le Projet Régional de Santé, à savoir : le cadre d'orientation stratégique, le programme régional d'accès à la prévention et aux soins et le schéma régional de santé. Des membres de la CRSA ont fait part des avis de leur association, mouvement, fédération, union, groupement régional.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, le Projet Régional de Santé a recueilli un avis favorable de la CRSA.

Au terme de la consultation réglementaire ouverte le 16 mars 2018, le Projet Régional de Santé 2018-2022 a été publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 29 juin 2018.

ZONAGES

Zonage médecins

L'ARS Bretagne a procédé à la définition des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin. Le zonage médecins a été soumis pour avis à la CRSA lors de l'assemblée plénière du 29 mai 2018.

La CSOS a été chargée de préparer en amont l'avis de la CRSA sur la révision du zonage médecins.

Le Dr BURONFOSSE, président de la CSOS, a fait part des observations de la commission en plénière.

Suite à un vote à main levée, le zonage médecins a reçu un avis favorable de la CRSA.

Zonage orthophonistes

L'ARS Bretagne a déterminé les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession d'orthophoniste.

Lors d'une rencontre le 10 juillet 2018 entre le Président de la CRSA, le Président de la CSOS, le Président de l'URPS Orthophonistes et l'ARS Bretagne sur la révision du zonage orthophonistes, les modalités de saisine pour avis de la CRSA ont été arrêtées.

Le zonage orthophonistes a été soumis pour avis aux membres de la Commission Permanente de la CRSA le 25 juillet 2018.

A l'issue d'un vote par saisine électronique, le zonage orthophonistes a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente de la CRSA.

Zonage masseurs-kinésithérapeutes

L'ARS Bretagne a défini les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de masseur-kinésithérapeute.

Le projet de zonage masseurs-kinésithérapeutes a été soumis pour avis à la CRSA lors de la séance du 20 novembre 2018.

L'avis de la CRSA sur le zonage masseurs-kinésithérapeutes a été préparé par la CSOS, sous la présidence du Dr LE GAGNE. Le Dr LE GAGNE a exprimé l'avis de la CSOS en séance.

Suite à un vote à main levée, le zonage masseurs-kinésithérapeutes a reçu un avis favorable.



CONCERTATION SUR LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

L'ARS Bretagne et la CRSA Bretagne ont été spécifiquement sollicitées par le Ministère dans le cadre de la concertation lancée en janvier 2018 par le Premier Ministre et la Ministre des Solidarités et de la Santé sur la transformation du système de santé. Nous avons été plus particulièrement sollicités sur le chantier 3, à savoir sur les enjeux : Adopter pour notre système de soins une stratégie pour engager son virage numérique qui positionne le patient au cœur de l'organisation. La CRSA a participé à la rencontre de travail du 24 avril 2018 à Rennes pilotée par des représentants du Ministère des Solidarités et de la Santé. La Commission Permanente du 12 avril 2018 a adopté un certain nombre de recommandations. Insistant sur les nécessaires dimensions éthiques à inclure dans la réflexion, la CRSA estime essentiel que le management des projets de transformation du système en lien avec le numérique se fonde sur une structuration très forte impliquant les modes de financements, identifiant clairement la responsabilité du politique et faisant une place majeure au citoyen et à la démocratie en santé.

La CRSA pose six axes structurants :

1. pour un numérique en santé facilitateur pour tous les professionnels de santé et d'accompagnement, et facilitateur de leurs relations interprofessionnelles ;
2. un numérique en santé au service des usagers, et respectueux de leurs droits ;
3. un numérique en santé facilitateur des évolutions des organisations du système de santé ;
4. le numérique en santé, un outil pour les parcours de santé de tout citoyen y compris la prévention ;
5. le numérique en santé, un outil pour soutenir la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé ;
6. le numérique en santé implique un défi d'éducation, de formation et d'acculturation.

DÉBATS PUBLICS, COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

Débat public sur le monde du travail : de l'adaptation au changement à la qualité de vie

Le 5 avril 2018, à l'initiative des Presses de l'EHESP et de la CRSA Bretagne, s'est tenue une conférence sur le monde du travail.

Épuisement professionnel, perte de sens, urgence chronique, mal-être au quotidien : en est-on réduit au fatalisme ou existe-t-il encore des solutions pour prévenir les risques psychosociaux et faire face aux mutations contemporaines qui bouleversent le monde professionnel et les organisations de la santé ?

Après les présentations de trois auteurs d'ouvrages, un débat s'est engagé avec les quelques 150 personnes de la salle sur les conditions et les réponses possibles pour améliorer les exercices professionnels.



Débat public sur la contraception : une pilule qui divise ?

L'Espace des Sciences à Rennes, en partenariat avec l'EHESP et la CRSA Bretagne, a organisé le 17 avril 2018 une conférence débat public intitulée : « Contraception : une pilule qui divise ? » Plus de 200 personnes ont assisté à cette conférence.

Les deux conférenciers, Nathalie BAJOS et Bernard JEGOU de l'INSERM, ont abordé plusieurs questions actuelles.



Si c'est encore la méthode de contraception la plus utilisée, des femmes expriment pourtant une certaine méfiance à l'égard de la pilule. Quelles sont les conséquences de cette « crise » de la pilule ? Comment permettre aux couples de choisir la méthode de contraception qui leur convient le mieux ? Et où en est-on de la pilule masculine ? La contraception est médicalisée. Elle est aussi portée par des normes sociales et anthropologiques qui apparaissent différentes selon les pays européens. La pilule reste un médicament, mais il existe d'autres méthodes de contraception. Quelques questions ont porté sur la balance bénéfices-risques en santé, notamment des pilules de 3ème et 4ème génération, sur la prescription, sur le service médical rendu. Le libre choix de la personne et du couple est essentiel.

Colloque sur les parcours de santé

Le 24 mai 2018 s'est déroulé le colloque sur les parcours de santé à l'UBS de Lorient. Ce colloque était co-organisé par le CTS Lorient / Quimperlé et la CRSA. De nombreuses questions se posent sur la mise en œuvre des parcours de santé.

Qu'est-ce qu'un parcours idéal, un parcours vertueux ? Quels engagements nécessaires de l'ARS, des services, des personnels et des établissements sont à envisager ? Quelles sont les conditions de réussite des parcours ? Quels territoires pertinents et pour qui ? Quelle équité, proximité, pertinence de la prise en charge ?

Trois experts étaient présents pour alimenter cette réflexion, à savoir : Emmanuel RUSCH, directeur de l'équipe de recherche Education Ethique Santé du CHU de Tours, Antoine MALONE, directeur de la prospective à la FHF et Claude SICOTTE, professeur, chercheur à la chaire de recherche de l'EHESP.

Débat public sur le vieillissement de la population et la fin de vie : dépasser les inquiétudes et défendre la solidarité

Une conférence a eu lieu le 27 septembre 2018 à Rennes en partenariat avec l'EHESP, les Presses de l'EHESP et la CRSA Bretagne.

Avec 15 millions d'individus en 2030, les plus de 65 ans représentent une part grandissante de la population française. Opportunité ou inquiétude, cette « vieillesse plurielle », marquée par les inégalités sociales, fait l'objet de stratégies diverses de la part des pouvoirs publics et des intérêts privés et alimente de nombreux débats où il est demandé au citoyen d'avoir un avis tranché sur l'euthanasie. Mais comprenons-nous tous les enjeux sociétaux, juridiques, médicaux et philosophiques de cette période de la vie et comment s'y adapter ?

De façon méthodique, claire et pédagogique (cartographie, études statistiques, analyse des dernières dispositions législatives, retours d'expériences et connaissance des affaires médicales récentes), les auteurs avancent sur les caractéristiques géographiques, économiques et sociales des séniors et sur les notions fondamentales de finitude, de souffrance, de dignité et de respect de la volonté de la personne.

Le défi d'une société humaniste, soucieuse de la qualité du vivre-ensemble, est de nourrir le débat avec honnêteté, apaisement et profondeur, afin de réfléchir collectivement et solidairement dans le respect du droit et de l'écoute de chacun.

Journée d'étude sur les institutions consultatives en santé : une médiation démocratique ?

La CRSA Bretagne a organisé le 16 novembre 2018 une journée d'étude à l'IGR Université Rennes 1. Sous le patronage d'Edgar MORIN et de Boris CYRULNIK, cette journée est le résultat d'un partenariat engagé par la CRSA avec les universités de Brest et Rennes, le laboratoire EA-LiRIS, Université Rennes 2, le laboratoire Université Brest Labo LABERS, l'EHESP et l'IGR Université Rennes 1. Des scientifiques et des acteurs publics, usagers, citoyens ont travaillé sur ces espaces d'échanges et de concertations nommés comme « démocratie consultative », « démocratie participative » et « démocratie représentative ». Dans le champ de la santé et du médico-social, il ne vient plus à l'idée d'aucun responsable de politiques publiques, ni même d' élu, de ne pas inclure dans les démarches de réflexion, d'élaboration de projets, de gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux, des représentants d'usagers. La participation des usagers et des professionnels, ainsi que la « démocratie » en santé, les conseils de développement figurent parmi les innovations sociales et organisationnelles récentes. Les citoyens expriment d'une manière ou d'une autre une forte demande d'exercice de citoyenneté. Certaines collectivités territoriales développent la démocratie participative au travers de la participation d'habitants, d'usagers de services publics à l'élaboration de projets d'aménagements d'équipements, d'espaces publics, d'aménagements urbains ou ruraux...

En plus d'interventions magistrales, deux tables-rondes ont porté sur :

- approches théoriques croisées : la démocratie consultative en santé est-elle au cœur des politiques publiques et des institutions ?,
- comment les travaux de la démocratie consultative sont repris par les institutions, les collectivités territoriales et autres organisations ?

Ces tables-rondes ont réuni des élus, des responsables du sanitaire et du médico-social, des usagers, des cliniciens. La synthèse des travaux a été réalisée par un groupe d'étudiants. La perspective d'organiser en 2019 ou 2020 en Bretagne les Assises nationales des dix ans de la démocratie en santé par la loi HPST a été évoquée.

Débat public sur le bien-être des enfants et la parentalité

Une conférence-débat sur le thème « Bien-être des enfants et parentalité » s'est tenue le 11 décembre 2018 aux Champs Libres à Rennes. Cette conférence a été organisée par l'Espace des Sciences, en partenariat avec l'EHESP et la CRSA Bretagne.

Claude MARTIN, sociologue, directeur de recherche au CNRS et titulaire de la chaire « enfance, bien-être et parentalité » à l'EHESP, a retracé quelques éléments de l'évolution sociale et éducative des enfants en France et à l'étranger. Il a aussi interrogé le concept de parentalité. Aujourd'hui, les conseils donnant les clés d'une éducation réussie se multiplient. Le bon développement et la réussite des enfants dépendraient-ils principalement de l'investissement et du comportement des parents ? Ces recettes éducatives améliorent-elles vraiment l'épanouissement et le bien-être des enfants ? Quelles sont les conditions du bonheur des enfants, de leur bonne santé et de leur bon développement ?

Outre l'intérêt de prendre un peu de distance par rapport au vécu de chacun, aux inquiétudes de certains, les professionnels de l'accompagnement ont une place à jouer.





LES GROUPE DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL VIEILLISSEMENT

Pilotes : **M. Daniel ERHEL** et **Mme Mireille MASSOT**

En 2018, le groupe de travail Vieillessement s'est réuni 3 fois :

- le 14 février à la Résidence Edilys de Saint-Brieuc,
- le 22 mai au siège du Réseau ARGO à Vannes,
- le 13 novembre au siège d'Appui Santé Nord Finistère à Landivisiau.

La réunion du 14 février a été consacrée principalement à la mise au point de la contribution que le groupe de travail Vieillessement a transmis à la CRSA pour la dernière étape de construction du Projet Régional de Santé 2 (voir le rapport d'activité de 2017).

Lors de la réunion du 22 mai 2018, le groupe de travail a préparé la séance plénière du 29 mai 2018 de la CRSA où un avis devait être rendu par rapport au Projet Régional de Santé 2 (voir ci-dessous le texte de l'intervention des représentants du groupe de travail).

Préparation de l'avis de la CRSA sur le Projet Régional de Santé :

Le groupe de travail Vieillessement s'est réuni le 22 mai 2018 pour préparer l'avis de la CRSA sur le Projet Régional de Santé.

Par plusieurs contributions, le groupe de travail a participé activement à la préparation de ce projet.

Il constate que le Projet Régional de Santé contient des avancées sur les problématiques du vieillissement notamment par rapport à la prise en compte du projet de vie de la personne âgée, à la prévention de la perte d'autonomie, à l'organisation des parcours de santé et de soins, à l'organisation du soutien aux aidants, à l'articulation des politiques publiques relatives au vieillissement.

Mais, en même temps que le Comité Consultatif National d'Éthique, il estime qu'il y a encore un long chemin à faire pour changer l'image du vieillissement et des métiers de

l'accompagnement et du soin des personnes âgées.

Il observe que les indicateurs retenus pour vérifier comment va se faire la mise en œuvre du PRS ne sont pas toujours adaptés. Il aurait fallu être plus précis, plus pertinent.

La question des moyens qui seront mis en place pour agir est bien sûr posée.

Le groupe de travail est très sensible aux difficultés que rencontrent les services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile et les structures d'hébergement en matière de recrutement de personnels soignants et en particulier d'aides-soignants. Nous allons vers une crise majeure en ce qui concerne l'accompagnement ou les soins des personnes âgées, à domicile ou en établissement. Il considère qu'aujourd'hui, la mise en place d'une solution à ce problème doit être retenue comme prioritaire.

La rencontre du 13 novembre 2018 a été consacrée à la présentation des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA). La présentation générale a été complétée par les présentations des PTA du Nord-Finistère (Appui Santé Nord Finistère), de Vannes (Morbihan Ouest), de Lannion (Cap Santé Armor Ouest) et de Fougères (Appui Santé du Pays de Fougères). Le groupe de travail a fait le choix d'aborder ce sujet compte tenu de l'importance de plus en plus grande accordée à l'organisation des parcours de santé et à la nécessaire coordination des acteurs de l'accompagnement et du soin dans les territoires. La première réunion de 2019 a été un prolongement de cette rencontre.

GROUPE DE TRAVAIL URGENCES

Pilote : **M. Bernard GAILLARD, Dr Dominique BURONFOSSE**

Le groupe de travail Urgences s'est réuni 3 fois : les 17 mai, 12 juin et 4 juillet 2018 à Rennes. Il s'est constitué sur proposition de la CSOS, compte tenu des tensions constatées au niveau des urgences hospitalières. Le groupe ouvert a réuni des représentants des CHU Rennes et Brest, des URPS Médecins, Infirmiers, Pharmaciens, Kinésithérapeutes, de l'Ordre des Médecins et de Conseils Territoriaux de Santé.

Les constats sont qu'un nombre trop important de patients arrivent aux urgences alors qu'ils n'en relèvent pas. La réflexion a porté sur l'amont et l'aval des urgences. Face à l'engorgement des urgences, il apparaît que les CHU ont déjà pris de nombreuses dispositions internes pour améliorer la prise en charge des patients qui arrivent aux urgences, et que la situation va être suivie cet été 2018 par l'ARS de manière régulière.

La diversité des membres du groupe a permis de proposer à l'ARS des dispositions plus globales afin de réussir ensemble le parcours de santé. C'est ensemble que cliniques

privées, médecins libéraux, centres hospitaliers, autres professionnels de santé, pharmaciens doivent répondre solidairement au meilleur parcours de santé de chacun. Il s'agit donc bien de fournir une disponibilité régulée de l'ensemble des acteurs. Plusieurs réponses structurelles sont évoquées. Une réponse est également de développer et renforcer les structures type SOS médecins et maisons médicales de garde auprès de centres hospitaliers dans tous les points du territoire, et que le centre 15 ait toutes les informations en temps réel sur la disponibilité de la médecine libérale et autres acteurs de santé libéraux.

GROUPE DE TRAVAIL TÉLÉMÉDECINE SANTÉ CONNECTÉE

Pilotes : **M. Bernard GAILLARD**

Le groupe Télémédecine santé connectée s'est réuni les 23 mars, 6 avril et 19 octobre 2018.

Il a suivi plus particulièrement les évolutions en Bretagne de la télémédecine, le projet de prothèse de genou connectée avec une présentation d'Eric STINDEL, le développement des objets connectés et de l'intelligence artificielle au service du suivi post-hospitalisation, l'avis du 8 février 2018 de la Conférence Nationale de Santé sur les objets connectés par le Dr BURONFOSSE. Le groupe a travaillé sur l'innovation en santé. Il y a eu la création d'un département innovation en santé à l'ARS. Plus de 60 projets de télémédecine fonctionnent en Bretagne. Les développements innovants télémédecine, télé-soins et e-santé seront repris dans une approche éthique.

Le professeur Jean-Yves GAUVRETT a fait un état de la téléradiologie en Bretagne. Le Centre Régional Breton d'Expertise Neuroradiologique, mis en place à l'initiative de professionnels des CHU de Rennes et de Brest, fonctionne depuis 2010 et concerne 14 établissements hospitaliers de Bretagne. Associant des compétences radiologiques régionales à l'exploitation d'outils de télémédecine, ce service propose une téléexpertise neuroradiologique dans les 15 minutes pour les urgences et dans les 6 heures pour les examens non urgents, ceci 24h/24 et 7j/7. Le dispositif améliore ainsi la précocité et la précision des diagnostics en urgence des accidents vasculaires cérébraux, troisième cause de mortalité en France, par l'utilisation d'IRM et aide à l'interprétation non urgente d'imagerie des pathologies du système nerveux central.

GROUPE DE TRAVAIL SOINS ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP D'ORIGINE PSYCHIQUE

Pilotes : **M. Jacques FAYOLLE, Dr Elisabeth SHEPPARD et M. François HEISSAT**

Le groupe de travail Soins et accompagnement des personnes en situation de handicap d'origine psychique s'est réuni 3 fois en 2018 (le 18 janvier, le 18 avril et le 8 juin). Ce groupe de travail a participé en janvier 2018, lors de la CRSA à Billiers, à un atelier où la problématique « santé mentale » a été questionnée une dernière fois avant l'écriture définitive du Projet Régional de Santé 2. Ce groupe de travail, qui a fonctionné pendant 4 ans, a décidé de suspendre son activité en juin 2018.

La première réunion a consisté en un échange sur les réalisations en Bretagne en matière de réhabilitation psychosociale sur Saint-Avé, Billiers, La Thébaudais et à l'UER du CHGR. Ce sujet est porté explicitement dans le Projet Régional de Santé 2, axe 2 sur la « santé mentale ». Ont été débattues ensuite les conclusions de notre rencontre avec les élus-jeunes du Conseil Régional le 30 octobre 2017 et proposé de dédier la deuxième rencontre du 18 avril 2018 à la problématique de l'entrée dans la maladie psychique des jeunes en âge scolaire. Des représentants de l'Education Nationale devaient être présents. Enfin, un point a été fait sur l'utilisation du triptyque d'évaluation du handicap psychique en Finistère et en Ille-et-Vilaine pour améliorer la réceptivité de ces documents auprès des personnes directement concernées.

La deuxième réunion a permis avec des représentants de l'Education Nationale de prendre connaissance d'un

document intitulé « La souffrance psychique des enfants et adolescents scolarisés » diffusé très récemment par l'Inspection Académique d'Ille-et-Vilaine dans ses établissements publics d'enseignement. Il traite « des signes de repérage à la prise en compte au sein d'un établissement scolaire du premier degré et du second degré ».

La troisième réunion a consisté en un inventaire des actions réalisées et possibles au sein de certains établissements scolaires avec trois interlocuteurs de l'Education Nationale venus parler du sujet « de la souffrance psychique des enfants et adolescents scolarisés ». Il en ressort que très peu de demandes sont remontées du terrain sur cette problématique. L'explication est, qu'hélas, c'est le plus souvent après un épisode « critique » que ce thème interpelle toute la communauté éducative locale. Il n'a pas été possible d'être force de proposition pour espérer préparer une action localisée d'information et d'échange sur ce sujet faute d'identifier clairement les interlocuteurs-décideurs qui auraient pu accepter la mise en œuvre de telles actions.

En conclusion, il a semblé raisonnable aux membres encore actifs de ce groupe de travail d'arrêter son fonctionnement pour espérer reprendre une prochaine initiative en accompagnement de certains chantiers « santé mentale » du Projet Régional de Santé 2.





LIENS AVEC LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les relations CRSA - Conseils Territoriaux de Santé de Bretagne sont maintenant bien établies depuis plusieurs années, bien au-delà de ce que les textes réglementaires imposent.

Une newsletter avec plusieurs parutions annuelles permet de faire connaître succinctement les activités des différentes instances.

Lors de l'élaboration du Projet Régional de Santé, les contributions des Conseils Territoriaux de Santé ont permis

d'enrichir le débat régional. Les rencontres 2018 ont essentiellement porté sur le Projet Régional de Santé, sur la concertation sur la stratégie de transformation du système de santé et sur les zonages en Bretagne. Par ailleurs, la CRSA sollicite, le plus souvent possible, les Conseils Territoriaux de Santé pour abonder les réflexions engagées par la CRSA.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA CRSA BRETAGNE

Directeur de la publication
Bernard GAILLARD

Rédaction
Bernard GAILLARD, Lionel BRUNEAU,
Sophie FRAIN, Claude LAURENT,
Anne LE GAGNE

Crédits Photos
ARS Bretagne, Istock

Impression
Imprimerie Cloître

Réalisation
YOUZ

Dépôt Légal
à parution

N° ISSN
2275-931X

